

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRIE DE BAGRE

N° Réf : 76/18/TAK/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr / dossyov@yahoo.fr / secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	5
II.	LETTRE D’OPINION DE L’AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
	3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L’ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	10
	3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L’EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUES ET DES DOCUMENTS ET SUR L’UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	11
	3.2.1. <i>Commentaire sur l’exhaustivité des marchés communiqués par l’autorité contractante</i>	11
	3.2.2. <i>Commentaire sur l’exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	12
	3.2.3. <i>Commentaire sur l’utilisation des procédures peu ou non compétitives par l’autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	13
	3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES 13	
	3.3.1. <i>Echantillonnage</i>	13
	3.3.2. <i>Phase de préparation du marché.....</i>	14
	a- Contrôles préliminaires d’ordre général	14
	b- Préparation du marché	14
	3.3.3 <i>Phase du déroulement de la procédure de passation</i>	15
	a- Respect des conditions spécifiques liées à l’AOR s’il y a lieu	15
	b- Respect des conditions spécifiques liées à l’ED (Entente Directe) s’il y a lieu	15
	c- Respect des conditions spécifiques liées à l’AOOA (appel d’offres ouvert accéléré) s’il y a lieu ..	15
	d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s’il y a lieu.....	15
	e- Dossier d’appel à concurrence.....	16
	f- Présentation des offres.....	16
	g- Réception des offres	17
	h- Ouverture des offres	17
	i- Evaluation des offres et attribution	18
	j- Approbation des travaux de la CAM	18
	k- Signature et approbation du Contrat de marché.....	18
	3.3.3. <i>Phase de l’exécution (réception et de règlement) du marché.....</i>	18
	a- Réception et règlement du marché	18
	b- Respect des conditions spécifiques de recours à l’avenant au marché initial s’il y a lieu	18
	3.3.4. <i>Commentaire sur les délais de passation et d’exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	18
	3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	19
	3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L’AUTORITE CONTRACTANTE	19
IV.	ANNEXES.....	20

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AC : Autorité Contractante
AOA : Appel d'Offres Accéléré
AOO : Appel d'Offres Ouvert
AOR : Appel d'Offres Restreint
ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique
CAM : Commission d'Attribution des Marchés
CC : Consultation de Consultant
CCAG : Cahier des Charges Administratives Générales
CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCTP : Cahier des Clauses techniques Particulières
DAC : Dossier d'Appel à Concurrence
DAO : Dossier d'Appel d'Offres
DC : Demande de Cotation
DCF : Demande de Cotation Formelle
DCNF : Demande de Cotation Non Formelle
DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers
DMP : Direction des Marchés Publics
DPA : Demande de Proposition Allégée
DPro : Demande de Proposition
DPx : Demande de Prix
DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers
ED : Entente Directe
EDS : Entente Directe Spécifique
ISA : International Standard Audit
MI : Manifestation d'Intérêt
N/A : Non Applicable
ORD : Organe de Règlement des Différends
PI : Prestation Intellectuelle
PPM : Plan de Passation des Marchés Publics
PRM : Personne Responsable des Marchés
TDR : Termes de Référence
TTC : Toutes Taxes Comprises
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2018 de la **Mairie de BAGRE** a été marquée par la passation de **39 marchés publics** pour un montant global de **148 084 404 FCFA** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **04 marchés publics d'une valeur globale de 21 338 100 FCFA**, soit un taux de représentativité de **10,25 %** en termes de volume des marchés et **14,43 %** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	39	148 084 404	04	21 338 100	10,25	14,41

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle a priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A
Monsieur le
Maire de la Commune de BAGRE

A
Monsieur le
Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation
de la Commande Publique du Burkina-Faso
(ARCOP)

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2018**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 46% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>

	<u>Commentaires</u>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	La totalité des marchés communiqués par l'autorité contractante a été passée selon des procédures peu ou non compétitives (DC, CC, DCNF, DPX, EDS). (cf. détail au point 3.2.3)
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation des organes (1)	07 irrégularités par rapport au code des marchés publics
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	« 23 cas de non conformités par rapport au code des marchés publics.
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	<i>Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés, aucune anomalie n'a été relevée</i>
Sur le respect des délais	<i>Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect de 03 délais. (cf. point 3.3.5).</i>

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation respective de la PRM et de la structure en charge du contrôle à priori pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

Observation

RI à R3

Sur la base des entretiens réalisés avec le Secrétaire Général de la Mairie et le Comptable, il est ressorti que le poste de la PRM est exercé par le Secrétaire Général de la Mairie. Il occupe ce poste par défaut car la Commune est confrontée à une insuffisance de ressource financière pour un recrutement supplémentaire.

La mission a donc relevé que le poste de la PRM est occupé par une personne qui ne dispose pas d'acte de nomination.

Recommandation

La mission recommande de régulariser ce vide juridique en prenant un acte administratif pour la nomination de la PRM.

3.1.2. Organisation de la PRM Observations sur la PRM

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID et l'arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents), la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - Une faiblesse dans le stockage des documents archivés est à relever et se matérialise par une forte insuffisance du matériel d'archivage tels que les armoires de stockage, bacs, palettes... ;
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure ;
- ✓ Absence d'un système d'archivage électronique.
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles de la Mairie de BAGRE tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.

- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PVs de réunions et les registres pendant la période sous revue), il convient de relever que l'AC ne dispose pas d'un dispositif efficace de suivi de la mise œuvre du PPM. Il n'y a pas de preuve de réunion relative au suivi des processus de la commande publique, ni la tenue d'un fichier des marchés. Cependant, nous relevons l'existence d'un registre qui ne nous renseigne pas sur l'exhaustivité des offres reçues sous revue. Aussi, ce registre est tenu avec des sauts de pages. Cette situation n'est pas de nature à garantir une transparence totale dans les procédures de passation des marchés.
- ✓ Sur l'élaboration et la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017_393), la mission n'a enregistré aucune preuve de transmission des états d'exécution mensuels consolidés du PPM à la structure chargée du contrôle
- ✓ Non élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID).

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- L'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandé par les textes en vigueur ;
- L'archivage électronique des pièces liées aux marchés ;
- La mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés ou à défaut, l'utilisation du Guide de l'Autorité Contractante;
- La tenue d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception, les PVs de réunions des organes et les registres côtés, paraphés et sans ratures ;
- L'élaboration de statistiques sur les marchés passés et exécutés ;
- L'élaboration et la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM.

Recommandation

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à la structure en charge du contrôle à priori de l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandé par les textes en vigueur.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. *Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante*

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire, la mission

n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 46%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- La preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori.
- Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM ;
- Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget.

Pièces d'ordre spécifique à chaque marché

- Description des prestations souhaitées jointe aux lettres d'invitations adressées aux fournisseurs (cf. marchés 1, et 2) ;
- Les termes de références pour PI (cf. marché 3) ;
- Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs ;
- Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (cf. marché 4) ;
- Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM (cf. marché 4) ;
- Offre du soumissionnaire SOFATU (cf. marché 4) ;
- Courriers d'invitation adressés aux consultants (cf. marché 3)
- Registre d'enregistrement des plis ;
- PV d'ouverture des offres (cf. marchés 3 et 4) ;
- Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus pour les PI (cf. marché 3) ;
- Preuve de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI (cf. marché 3) ;
- Procès-verbal de négociation pour les PI (cf. marché 3) ;
- Ordre de service (cf. marché 1)
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'Autorité Contractante (cf. marché 4) ;
- Courrier de notification/Bordereau d'envoi des contrats aux titulaires pour enregistrement ;
- Décharges des lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (cf. marché 3)
- Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens).

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

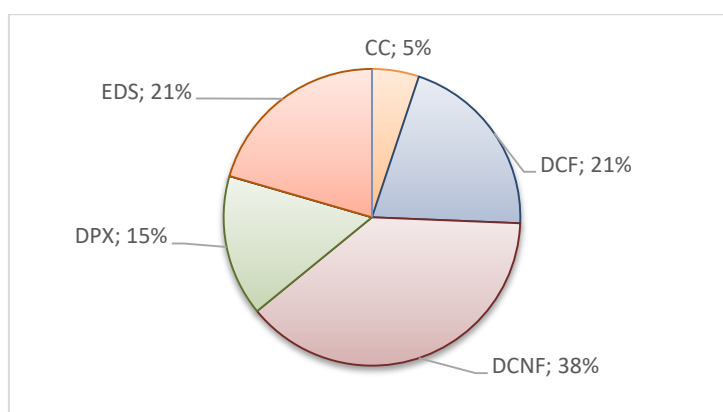
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
DC	8	21
CC	2	5
EDs	8	21
DCNF	15	38
DPX	6	15
Total	39	100

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2018, l'autorité contractante a utilisé la demande de cotation (DCF et DCNF) pour passer 59% de ses marchés publics. Elle a par ailleurs utilisé la DPX à hauteur de 15%, l'EDS à hauteur de 21% et la CC à hauteur de 5%. Rappelons que la procédure d'appel d'offres ouvert qui est la règle n'a pas été utilisée au titre de l'année 2018.

3.3. **CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES**

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DPX	1	17 664 600
DC	2	2 448 000

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
CC	1	1 250 000
Total sélectionné	4	21 338 100
Total communiqué	39	148 084 404
%	10,25	14,41

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur quatre **(04) marchés** d'une valeur globale de **21 338 100FCFA**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

R1 à R8

Observations

La mission a relevé :

- L'absence de l'avis du comité chargé de l'examen du PPM ce qui est contraire aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté 2017_393. En effet, la session relative à la réunion du comité se tient, mais n'est pas assorti d'un rapport relatif à leur avis ;
- L'absence de preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori ;
- L'absence des preuves d'expressions de besoins des services bénéficiaires conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté 2017_393. En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM.

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur ;
- Interpeller le comité chargé de l'examen du PPM à transmettre de façon formelle leur avis sur le projet de PPM. (Exiger la transmission du rapport du comité chargé de l'examen du PPM)

b- Préparation du marché

R9 à R11

Observations

Pour ce qui est de la préparation des marchés, il convient de souligner que le libellé de l'objet de certains marchés passés au titre de la gestion budgétaire 2018 n'est pas clairement identifié dans le Plan de Passation des Marchés de l'exercice 2018. Il s'agit des marchés :

- N°CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00016 relatif à l'acquisition des médicaments et consommables médicaux au profit des CSPS de la commune de BAGRE ;
- N° CO- CBGR/04/01/04/00/2018/00015 relatif à l'acquisition de matériels médicaux techniques au profit des CSPS de la Commune de BAGRE ;
- N° CO- BGR/04/02/07/00/2018/00017 relatif au Suivi contrôle des travaux de construction de trois 3 salles de classes, plus bureau et magasin et un bloc de latrines à quatre postes à l'école primaire de Ouinvin dans la Commune de Bagré ;
- N°CO- BGR/04/09/02/00/2018/00028 relatif aux Travaux de réalisation de deux forages positifs communautaires à Ounvin et dans les vilages de ounvinn ,Goudayéré et d'un forage positif scolaire à l'école de Kalakoudi au profit de la commune BAGRE.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller au respect du libellé de l'objet des marchés indiqué dans le PPM approuvé. Toute modification doit faire l'objet d'une révision préalable suivie respectivement d'une validation par la structure appropriée et d'une publication.

3.3.3 Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

Non applicable

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOA (appel d'offres accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé :

- Mode d'identification des fournisseurs consultés par l'Autorité Contractante dans les cas des procédures allégées non clairement établi en violation de l'article 72 du décret 2017-049;
- Conditions de déroulement de la procédure non respectées pour le marché de prestation intellectuelle (Art 68 du décret 2017_049) à savoir :
 - L'absence de preuve d'envoi de lettres d'invitation accompagnée des TDR à au moins trois (03) personnes ;

- La non constitution d'un comité restreint pour la sélection du consultant ;
- L'Absence de preuve de négociation avec le titulaire pressenti ; (défaut de PV de négociation)
- Absence dans le dossier de consultation pour le marché de prestation intellectuelle, des TDR, des lettres d'invitation indiquant les critères de sélection et leur mode d'application et le projet de marché (Art 66 du décret 2017_049)
- Deux offres des soumissionnaires concurrents au marché N° CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00016 relatif à l'acquisition des médicaments et consommables médicaux au profit des CSPS de la commune de BAGRE portent un numéro de téléphone identique. En effet, le numéro porté par le cachet du fournisseur « KOKO SERVICE » (78 30 18 37) est le même numéro inscrit à l'entête de l'offre du fournisseur « ECLAT SERVICE ». A notre avis, ce marché est donc irrégulier.
- Le marché N° CO- BGR/04/02/07/00/2018/00017 relatif au suivi contrôle des travaux de construction de trois 3 salles de classes, plus bureau et magasin et un bloc de latrines à quatre postes à l'école primaire de Ouinvin dans la Commune de Bagré, semble être attribué à Monsieur MARE Martial sans aucune forme de concurrence. En effet, le dossier ne comporte pas, les pièces clés suivantes :
 - PV de consultation de consultant ;
 - Lettres d'invitations déchargées adressées aux soumissionnaires ;
 - Les preuves de transmission des offres des soumissionnaires ;
 - Preuve de la tenue d'une rencontre entre les membres du comité restreint d'évaluation des offres.

A notre avis, ce marché est donc irrégulier.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à:

- ce que les trois (03) fournisseurs sollicités pour les consultations restreintes soient choisis dans un répertoire de fournisseurs agréés et d'instaurer une rotation entre fournisseurs de façon à faire participer tous les candidats potentiels ;
- une meilleure transparence dans la conduite des travaux de passation des marchés.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

Rien à signaler

f- Présentation des offres

R49 à R53

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé l'absence des actes d'engagement dûment signés par le représentant légal dûment habilité dans les offres des soumissionnaires des marchés (1, 2 et 4) contrairement aux dispositions de l'article 94 du décret 2017_049.

Recommandation

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à la prise en compte dans la présentation des offres, d'un acte d'engagement dûment signé par le représentant légal dûment habilité.

g- Réception des offres

R54 à R56

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé une défaillance dans la tenue du registre ou liste des offres réceptionnées. Ce qui ne permet pas de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception de toutes les offres (Art 94 du décret 2017_049). En effet, les offres des marchés (1,2 & 3) de l'échantillon ne sont pas inscrites dans le registre d'enregistrement des offres réceptionnées.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de mentionner les informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émarginée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.

h- Ouverture des offres

R57 à R70

Observations d'ordre général

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Absence de la mention des plis reçus hors délais dans le PV d'ouverture des plis (art 97 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) ;
- Absence au niveau du PV d'ouverture des offres de la mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque pli, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre contrairement à l'article 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID ;
- Pièces obligatoires des offres des soumissionnaires non paraphées par les membres de la commission et cela en violation de l'article 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- les conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures. Celles-ci devront être transcrites de façon littérale dans le PV d'ouverture des offres;

- la mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai. En effet, même si l'autorité contractante a constaté l'absence de plis reçus hors délai, mention doit être faite dans le PV conformément aux textes en vigueur.
- le paraphe des pièces obligatoires des offres des soumissionnaires par les membres de la commission d'attribution des marchés.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des offres des soumissionnaires et de la fiche de synthèse de délibération des marchés soumis à son appréciation.

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des offres des soumissionnaires et de la fiche de synthèse de délibération des marchés soumis à son appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

La mission n'a relevé aucune insuffisance au niveau de la signature et de l'approbation des contrats de marchés soumis à son appréciation.

3.3.3. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

Rien à signaler

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.4. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé le non-respect de certains délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités conformément aux dispositions en vigueur (l'arrête n°2017/389/MINEFID/CAB portant adoption du référentiel des délais de passation des marchés publics et délégation de service public). Il s'agit des délais ci-après :

- Un dépassement de 2 jours par rapport au délai normal de réception des offres par la PRM. En effet, la première publication de la demande de prix a été faite le 12/09/2018 et la réception des offres a eu lieu le 24/09/2018 soit 12 jours pour un délai normal de 10 jours (marché 4) ;
- Un dépassement de 19 jours par rapport au délai normal pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu. La première publication des résultats a été faite le 08/10/2018 et la notification au soumissionnaire a intervenu le 30/10/2018 soit 22 jours pour un délai normal de 03 jours (marché 4) ;
- Un dépassement de 4 jours par rapport au délai normal entre la signature du projet de contrat par le titulaire du marché et la notification du marché approuvé et de l'ordre de service par le gestionnaire de crédits. La signature du contrat par le titulaire du marché a eu lieu le 11/10/2018 et la notification du marché et de l'OS, le 30/10/2018 soit 19 jours pour une norme de 15 jours (marché 4).

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission du courrier.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de tenir un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Travaux	Travaux de réalisation de deux forages positifs communautaires dans les villages de ouvin et Goudayéré et d'un forage positif scolaire à l'école de Kalakoudi au profit de la commune BAGRE	17 664 600	Oui	Oui

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

La mission a effectué un déplacement in situ et n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique des travaux réalisés.

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'autorité contractante n'a enregistrée aucune plainte au titre de l'année 2018 au regard des documents collectés.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Liste des marchés communiqués

N°	Référence du marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	Titulaire	N° IFU du Titulaire	Montant
1	CO-BGR/04/01/09/00/2018/00001	Achat de carburant	ED	F	Bud com, ressources transférées	SODHYFA	00036520F	8 000 000
2	CO-BGR/04/01/09/00/2018/00002	Achat de carburant CSPS	ED	F		SODHYFA	00036520F	556 500
3	CO-BGR/04/01/09/00/2018/00005	achat de vivres scolaires	ED	F	Ressrces Tranferées	G.T.E.R	neant	31 270 000
4	CO-BGR/04/01/04/00/2018/00030	achat d'huile pour cantine scolaire (lot 1)	DC	F	RT	ENA	00047576D	6 029 100
5	CO-BGR/04/01/04/00/2018/00031	Acha d'huile et de farine pour préscolaire (lot2)	DCNF	F	RT	E.NA,	00047576D	2 677 200
6	CO-BGR/04/01/09/00/2018/00004	diffusion de communiqués radio	ED		bud com	Bagré FM		2 056 000
7	CO-BGR/04/01/09/00/2018/00003	achat de lubrifiant	ED		bud.com	SOPATHEC	00044243L	1 400 000
8	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00012	entretien et réparation de véhicules à quatre roues mairie	DC			SOPATHEC	00044243L	2146375
9	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00004	entretien et réparation de véhicule 4 roues CSPS	DC			SOPATHEC	00044243L	1 048 500
10	CO-BGR/04/01/09/00/2018/00003	abonnement de boîte postale	ED			SONAPOST		2 845 150
11	CO-BGR/04/01/04/00/2018/00020	Acquisition de valeur inactive	DCNF	F	bud.com	SCCB	00044557P	1 268 500
12	CO-BGR/04/03/02/00/2018/00016	construction école 3 salles de classe +bureau + magasin et latrines	DP	T	FPDCT et Bud com	GBC	00003101F	22406991
13	CO-BGR/04/02/07/00/2018/00017	Suivi contrôle de construction école 3 salles de classe bureau + magasin et latrines	CC	PI		MARE Martial	00095530S	1225000
14	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00016	achat de produit pharmaceutique et vétérinaire	DC	F	Bud com, ressources transférées	RELAX TRADING	00072975F	1 400 000

N°	Référence du marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	Titulaire	N° IFU du Titulaire	Montant
15	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00011	achat de produit d'entretien mairie	DCNF	F	Bud com, ressources transférées	venus livraison	00054383S	898 100
16	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00014	achat produit d'entretien et protection: SPS	DCNF	F		RELAX TRADING	00072975F	998 000
17	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00009	achat de fourniture de bureau mairie	DCNF	F	Bud com, ressources transférées	venus livraison	00054383S	987 745
18	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00010	achat fourniture de bureau CSPS	DCNF	F		venus livraison	00054383S	251 350
19	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00013	achat d'imprimés et registre pour les CSPS	DCNF	F	Bud com, ressources transférées	RELAX TRADING	00072975F	896 000
20	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00008	achat fournitures spécifiques CEB	DC	F		venus livraison	00054383S	2146375
21	CO-BGR/04/01/04/00/2018/00019	Achat d'encre pour mairie	DCNF	F		SCCB	00044557P	980 580
22	CO-BGR/04/01/02/00/2018/00023	Achat de fournitures scolaires	DP	F	Ressrces Tranferées	E.G.T.C.	00025585 V	14171764
23	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00005	entretien et réparation de moto Mairie	DCNF		Bud com, ressources transférées	E.S.A.F	00089696F	571 000
24	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00017	entretien et réparation de moto CSPS	DCNF			E.K.A.F	00045910H	369 000
25	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00015	achat de petits matériels et du matériel médico technique	DC	F	ressources transférées et bud com	RELAX TRADING	00072975F	1048500
26	CO-CBGR/04/01/09/00/2018/00004	fourniture de gaz CSPS	ED	F	Ressources Transférées	venus livraison	00054383S	997 825
27	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00027	autres sources d'energie (CSPS)	DCNF	F	Ressources Transférées	E.S.A.F.	00089696F	524 999
28	CO-BGR/04/01/09/00/2018/00018	assurance de véhicules	ED	F	Bud communal	Saham Assurance	0004770V	416 000
29	CO-BGR/04/01/02/00/2018/00021	acquisition de matériels et mobilier de bureau lot1	DPX	F	Bud Com	S.F.M.T	00044249B	610000
30	CO-BGR/04/01/02/00/2018/00022	acquisition de matériel et outillages scolaire lot 2	DPX	F	PDSEB,	S.F.M.T	00044249B	9350000
31	CO-BGR/04/01/02/00/2018/00024	acquisition matériel et outillages scolaire lot 3	DPX	F	FPDCT	E.E.S	00037076 A-	3197000
32	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00006	Acquisition de plants	DCNF	F	Bud Com	E.S.A.F.	00089696F	599850

N°	Référence du marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	Titulaire	N° IFU du Titulaire	Montant
33	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00007	acquisition de regulateur de tension et de réfrigérateur	DCNF	F	Bud Com	E.S.A.F	00089696F	630000
34	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00014	achat de petits matériels (cachets , rallonges et drapeau)	DCNF	F	Bud com	E.S.A.F	00089696F	187 750
35	CO-CBGR/04/01/04/00/2018/00026	achat des rouleaux de grillages	DCNF	F	bud com	E.S.A.F.	00089696F	995 000
36	CO-BGR/04/01/04/00/2018/00025	acquisition de matériels et mobiliers de bureau pour CSPS	DC	F	bud,com	PISS CREATION	00025485 E	2 845 150
37	CO-BGR/04/09/02/00/2018/00028	réalisation de trois forages dans les villages de ouvin ,Goudayéré et à l'école de Kalakoudi (lot1)	DP	T	bud,com	GBS	00019625 P	17 664 600
38	CO-BGR/04/01/04/00/2018/00030	réhabilitation de forage (lot2)	DC	T	bud com	GBS	00019625 P	1268500
39	CO-BGR/04/02/07/00/2018/00029	suivi contrôle de réalisation de trois forages et de réhabilitation deux forages	CC	PI	bud com	LANKOANDE Olivier	00046877T	1 150 000

Liste des marchés sélectionnés

N°	Référence du marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	Titulaire	N° IFU du Titulaire	Montant
1	CO- CBGR/04/01/04/00/2018/00016	achat de produit pharmaceutique et vétérinaire	DC	F	Bud com, ressources transférées	RELAX TRADING	00072975F	1 400 000
2	CO- CBGR/04/01/04/00/2018/00015	achat de petits matériels et du matériel médico technique	DC	F	ressources transférées et bud com	RELAX TRADING	00072975F	1 048 500
3	CO- BGR/04/02/07/00/2018/00017	Suivi contrôle de construction école 3 salles de classe bureau + magasin et latrines	CC	PI	bud.Com	MARE Martial	00095530S	1225000
4	CO- BGR/04/09/02/00/2018/00028	réalisation de trois forages dans les villages de ouvin ,Goudayéré et à l'école de Kalakoudi	DP	T	bud,com	GBS	00019625 P	17664600

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

N°	Pièces attendues par marché	Nombre de pièces reçues				Tot al obt enu (b)	Tot al atte ndu (a)	% d'inc om-plétu de (1-b/a)
		1 D C	2 D C	3 C C	4 D P X			
	N° dans l'échantillon=====>							
Pièces d'ordre général								
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA					1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu					1	1	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales					1	1	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures					0	0	0%
5	Plan de passation des marchés exercé sous revue					1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés dont les montants prévisionnels sont supérieurs aux seuils communautaires					0	0	0%
7	Preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori					0	1	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM					0	1	100%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget					0	1	100%
SOUS TOTAL =====>						4	7	43%
Pièces spécifiques à chaque marché								
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	0	0	0	1	1	4	75%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	N/A	N/A	N/A	1	1	1	0%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	1	1	1	0%

15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	0	0	0	0	0	4	100%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	1	1	0	0	2	4	50%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	0	0	0	0	0	4	100%
20	PV d'ouverture des offres	1	1	0	1	3	4	25%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	1	1	0	0	2	4	50%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	1	1	0	1	3	4	25%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPX et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	N/A	1	1	1	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N/A	N/A	0	N/A	0	1	100%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/A	N/A	0	N/A	0	1	100%

3 2	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/ A	N/ A	0	N/ A	0	1	100 %
3 3	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/ A	N/ A	0	N/ A	0	1	100 %
3 4	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 5	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 6	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/ A	N/ A	0	N/ A	0	1	100 %
3 7	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	1	1	4	4	0%
3 8	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	0	0	0	0	0	4	100 %
3 9	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	1	4	5	20%
4 0	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	0	1	1	1	3	4	25%
4 1	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	1	N/ A	N/ A	N/ A	1	1	0%
4 2	Eventuels avenants au contrat	N/ A	1	N/ A	N/ A	1	1	0%
4 3	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	N/ A	1	N/ A	0	1	2	50%
4 4	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	N/ A	1	1	1	3	4	25%
4 5	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	1	100 %
4 6	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0%
4 7	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	0	1	1	N/ A	2	3	33%
4 8	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/ A	N/ A	0	N/ A	0	1	100 %

49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	1	1	4	4	0%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	1	1	1	1	4	4	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
52	Caution de l'avance de démarrage	N/A	N/A	N/A	1	1	1	0%
53	Caution de bonne exécution	N/A	N/A	N/A	1	1	1	0%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N/A	N/A	N/A	1	1	1	0%
SOUS TOTAL =====>		9	13	7	15	44	81	46%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)								
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	1	1	0	N/A	2	3	33%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	0	0	0	N/A	0	3	100%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		1	1	1	0	2	6	67%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures								
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N/A	N/A	N/A	1	1	1	0%
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
64	Plans de recollement	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

6 5	PV de réunion de chantier	N/ A	N/ A	N/ A	N/ A	0	0	0%
6 6	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/ A	N/ A	N/ A	1	1	1	0%
6 7	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	1			1	1	0%	
6 8	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	0			0	1	100%	
SOUS TOTAL =====>		1	0	0	2	3	4	25%
TOTAL =====>		11	14	8	17	53	98	46%

Annexe 3 : Fiche d'audit sur la matérialité physique et vues photographiques pour la matérialité physique du marché

Fiche d'audit de la matérialité physique

N°	Contrôles effectués	Risque d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	La majorité des pièces nécessaires pour le constat physique est disponible
R2	<i>Réalité physique</i>	Ouvrage existant (confère vues photographiques)
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution 4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques 4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges 4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	Rien à signaler
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable

Vues photographiques



Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées




SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : *Mairie de Bagre*

Date : *15/12/2020*

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	GANANE Aminata	Mairie Bagre	Comptable	70.82.94-12	
2	BARBARA Elyse	Mairie Bagre	SG	7043 34 41	
3	TIENTORÉ A. KARRIN	Synex	Directeur	+6587308	
4					
5					
6					
7					